

**INFORMATIONS ET CONSEILS PRÉALABLES A LA CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE
FOURNIS EN APPLICATION DU CODE DES ASSURANCES (Articles L 521-2, L521-4 et R 521-1 et suivants)
CONTRAT D'ASSURANCE Multizéphir habitation**

PRESENTATION DU GROUPE ZÉPHIR SA

Société Anonyme au capital social de 6 000 000 €. Courtier d'assurance grossiste souscripteur : Siège social rue du Président Wilson - CS 10137 - Châteaubriant Cedex. RCS N° B 350 460 754 Nantes. N° d'immatriculation au Registre des intermédiaires en assurance : 07 004 801 (site Internet : www.orias.fr).

GROUPE ZÉPHIR SA ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société GROUPE ZÉPHIR SA.

GROUPE ZÉPHIR SA n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance.

GROUPE ZÉPHIR SA ne propose que les produits d'assurance qu'il conçoit et qu'il place auprès de compagnie ou mutuelle d'assurances. Il exerce l'activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1°, b) du Code des assurances. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles GROUPE ZÉPHIR SA travaille est disponible sur simple demande.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter :

- Le Service Réclamation : par courrier à l'adresse du siège social ; GROUPE ZÉPHIR SA s'engage à accuser réception de votre réclamation dans le délai de 10 jours et à y répondre dans le délai de 2 mois.
- Si le différend persiste : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09.

GROUPE ZÉPHIR SA est rémunéré sous la forme de commissions qui sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

GROUPE ZÉPHIR SA est soumis au contrôle l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09).

PRESENTATION DU PARTENAIRE DU GROUPE ZÉPHIR SA EN RELATION DIRECTE AVEC VOUS

Nom : AEC CONSEILS	Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> Courtier d'assurance L. 521-2 - II (*) <input type="checkbox"/> Mandataire d'intermédiaire d'assurance
Siège social : 31 RUE SADI CARNOT 33140 VILLENAVE D'ORNON	N° immatriculation ORIAS (www.orias.fr) : 12069078
Liens capitalistiques avec une entreprise d'assurance : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
Nom des entreprises d'assurance :	

(*) Le partenaire du GROUPE ZÉPHIR SA vous exposera distinctement du présent document et sous sa propre responsabilité les conditions dans lesquelles il vous propose le contrat d'assurance ci-après.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter :

- Le Service Réclamation.
- La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09, ou sur www.mediation-assurance.org

LE PARTENAIRE est soumis au contrôle l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09).

LE CONTRAT D'ASSURANCE ET LES FORMULES DE GARANTIES VOUS SONT PROPOSÉES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, DE VOS EXIGENCES ET DE VOS BESOINS

Vous avez contacté l'un des partenaires du GROUPE ZÉPHIR SA afin de souscrire un contrat d'assurance Habitation.

Nous vous remercions de préciser ci-après votre situation, vos exigences et vos besoins. C'est en fonction de ces éléments d'information que nous vous proposerons d'adhérer à la formule du contrat d'assurance correspondant aux besoins et exigences que vous nous décrivez.



DATE DE RENDEZ-VOUS*17/06/2024 à 19:30*Affaire nouvelle Avenant

Motif de l'avenant :

A effet du : 01-07-2024

A échéance du ____/____/____

VOTRE SITUATION

Remplir et/ou cocher les cases suivantes

SOUSCRIPTEUR :Mlle Mme Mr

Nom : GOUJON

Nom de jeune fille :

Prénoms : ANNIE

Adresse : 40 IMPASSE SAUVIGNON 33640 ARBANATS

Email : jeremydestouesse@orange.fr

Tél : 0624520284

L'HABITATION ASSURÉE :

- C'est un appartement une maison individuelle
 Dont vous êtes locataire occupant propriétaire occupant co-propriétaire occupant
 A usage de résidence principale résidence secondaire

Période d'habitation supérieure à 60 jours par an OUI NON

Nombre de pièces principales : 4

Surface au sol des dépendances (si supérieure à 50m²) : 0

Le souscripteur déclare avoir été garanti jusqu'à ce jour en multirisque incendie auprès de la compagnie :

Sous le n° de contrat :

Résilié par la précédente compagnie : OUI NON

Si oui motif :

Date de résiliation : ____/____/____

 Présence d'un sinistre d'une valeur inférieure à 2.500 € dans les 24 derniers mois Présence de 2 sinistres maximum d'une valeur totale inférieure à 2.500 € dans les 24 derniers mois

VOS EXIGENCES & VOS BESOINS

Capital mobilier incendie : **23 003 €**

Capital mobilier vols dégâts des eaux : **11 501,5 €**

Indice FFB à la souscription : **1171.8**

OPTION 2 - MULTIZEPHIR (inhabitation maximum 60 jours par an)

- Attentats
- Incendie, explosions et événements assimilés (sans franchise)
- Dégâts des eaux (sans franchise)
- Vol, vandalisme (sans franchise)
- Bris de glace (sans franchise)
- Responsabilité Civile familiale et privée (sans franchise)
- Défense et recours
- Catastrophes naturelles (franchise légale 380 €)
- Catastrophes technologiques

Objets précieux : 10% du capital « Biens Mobiliers » assuré respectivement au titre des garanties Incendie - Dégâts des eaux et Vol.

Nous pouvons vous proposer le contrat d'assurance : Multizéphir Multizéphir confort

Extensions de garanties : Dépendances > 50m²

Franchises : Rachat franchise totale Rachat demie franchise

Souscrit et placé auprès de : SERENIS ASSURANCES SA - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 16 422 000 € - 350 838 686 RCS ROMANS N° TVA : FRFR 13350838686 - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 25 rue Docteur Henri Abel 26000 VALENCE identifiant REP : FR232229_03XDNB

► Capital mobilier assuré : 23 003 € Zone : 1

(les sommes assurées sur les garanties vols et dégâts des eaux sont égales à 50% du capital mobilier désigné ci-dessus)

NOTRE SOLUTION

Compte tenu de vos exigences et besoins, nous pouvons vous proposer le contrat d'assurance Habitation : ZÉPHIR MULTIZEPHIR

Motivation et conseil

Assurer habitation

Le contrat proposé reprend l'ensemble des garanties souhaitées par le souscripteur lors de la présentation des contrats d'assurance Habitation. Ces garanties ont bien été identifiées et seront intégralement reprises par le contrat d'assurance.

Cotisation : Prime mensuelle TTC : **37 €**

Annuel Mensuel (Prélèvement automatique obligatoire)

Pour la période du **01-07-2024** au **01-08-2024** La garantie est acquise dès le paiement de la première cotisation au comptant

Prime annuelle TTC : **444 €** Prime mensuelle TTC : **37 €**

sous réserves des variations de l'indice de souscription et des taxes en vigueur

Lors de la première prime au comptant, il y a lieu d'ajouter :

- La contribution attentat de 6,50 €

ALERTE :

* **TRES IMPORTANT :** Les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus sont détaillées dans les Dispositions Particulières et Générales. Les Dispositions Générales et Particulières précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document avant la conclusion du contrat d'assurance proposé et déclare avoir expressément refusé les garanties, les options et contrats non choisis.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Dispositions Générales valant note d'information et/ou notice d'information présentant les garanties et exclusions de garanties et avoir ainsi effectué mon choix en parfaite connaissance de cause.

Signature du souscripteur :



« Les informations recueillies par GROUPE ZÉPHIR SA Courtier en assurance, société anonyme au capital social de 6 000 000 € immatriculée au RCS de Nantes B 350 460 754, et dont le siège social est au rue du Président Wilson - CS 10137 - 44144 CHÂTEAUBRIANT CEDEX, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre devis ou contrat, l'application de la réglementation en matière de Lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 5 ans ou 10 ans à compter de la fin du contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit (avec copie d'une pièce d'identité) : DPO adresse de notre siège social.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne.
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Exemplaire SOUSCRIPTEUR

Exemplaire PARTENAIRE

Exemplaire Groupe ZEPHIR SA